

**Contact: John Phelan - +32 (0)2 789 24 01**  
**Date: 10/12/2010**  
**Référence: PR 028/2010**

## **Le Conseil met un frein à la Directive des Droits des Consommateurs**

Le BEUC, Bureau Européen des Unions de Consommateurs, est déçu de ce qu'après deux ans d'intenses négociations, la proposition de Directive relative aux droits des consommateurs sera réduite de manière inattendue le 20 décembre prochain par une décision préliminaire du Conseil des Ministres durant les derniers jours de la Présidence belge de l'UE.

Cette Directive, qui est l'une des révisions les plus importantes en matière de protection des consommateurs européens, verra un nombre important de ses dispositions supprimées ; les articles restants seront modifiés pour forcer une harmonisation complète des droits des consommateurs à travers l'UE. La proposition ainsi modifiée représente un accord précipité et ne contribuera guère à améliorer la protection des consommateurs européens. Dans certains cas, elle pourrait réduire les protections nationales et empêcher les Etats membres de développer de nouvelles législations dans le futur.

Monique Goyens, Directeur Général du BEUC, a déclaré :

« Si l'UE cherche à construire un marché unique pour les Européens, un système moderne des droits des consommateurs doit en être la base, de manière à permettre aux consommateurs de jouer un rôle actif sur le marché. Ce qui arrive aujourd'hui est une occasion manquée. Les législateurs ont négocié longuement pour obtenir une législation valable. Ce qui a été présenté aujourd'hui devant le Conseil représente un retour en arrière. Le Parlement Européen se prononcera le mois prochain et nous espérons que son approche soit plus au diapason des besoins des consommateurs. »

FIN

BEUC, Bureau Européen des Unions de Consommateurs  
+32 2 789 24 01 - [press@beuc.eu](mailto:press@beuc.eu)

**Vous voulez en savoir plus sur le BEUC? Visitez [www.beuc.eu](http://www.beuc.eu)**

**📄 EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45 📄**